

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté n° 09/2024/ENV du 09 février 2024, la préfète des Vosges a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le territoire des communes de Tollaincourt, Rozières-sur-Mouzon, Blevaincourt, Robécourt, Vrécourt, Sartes, Pompierre, Circourt-sur-Mouzon, et Rebeuville, relative au Plan de Prévention des Risques Naturels « inondations », dit PPRNi, lié aux crues du Mouzon.

Toute personne pourra prendre connaissance du dossier relatif à cette demande du mardi 12 mars 2024 à 08H00 au jeudi 11 avril 2024 à 17H00, soit 31 jours consécutifs dans les mairies précitées, aux jours et heures ouvrables de celles-ci ou sur le site internet de la préfecture des Vosges à l'adresse suivante :

<https://www.vosges.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Plan-de-Prevention-des-Risques-Naturels-PPRN>

En outre, un accès gratuit à ces éléments sera garanti durant la même période par un poste informatique disponible à la préfecture des Vosges, aux jours et heures ouvrables de celle-ci, sous réserve d'une prise de rendez-vous préalable par téléphone (03.29.69.88.75) ou par courriel à l'adresse suivante : pref-enquetes-consultations-publiques@vosges.gouv.fr. De la même manière, un accès gratuit est également garanti par un poste informatique disponible à la sous-préfecture de Neufchâteau aux jours et heures ouvrables de celle-ci, sous réserve d'une prise de rendez-vous préalable par téléphone (03.29.69.87.79) ou par courriel à l'adresse suivante : sp-neufchateau@vosges.gouv.fr

Toute information relative à ce projet pourra être demandée à la Direction Départementale des Territoires des Vosges – Service environnement et risques – Bureau de la prévention des risques, 22 à 26 avenue Dutac – 88000 EPINAL – Tél. : 03 29 69 14 31 – courriel : ddt-ser-bpr@vosges.gouv.fr.

Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations et propositions selon les modalités définies ci-après :

- par correspondance adressée au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :
Mairie de Vrécourt, siège de l'enquête, à l'attention de M. Philippe GIRON, commissaire enquêteur, 1 grand rue - 88140 Vrécourt ;
- sur les registres d'enquête ouverts à cet effet et disponibles dans les mairies de Vrécourt, Rozières-sur-Mouzon et Rebeuville aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi que lors des permanences assurées par le commissaire enquêteur et précisées ci-après ;

- directement auprès du commissaire-enquêteur lors de ses permanences qui se tiendront aux jours et heures suivants dans les mairies de :

• Lieux	• dates	• horaires
• ROZIERES SUR MOUZON	• le mardi 19 mars 2024	• de 10h00 à 12h00
• VRECOURT :	• le mardi 12 mars 2024 • le samedi 6 avril 2024	• de 17h00 à 19h00 • de 10h00 à 12h00
• REBEUVILLE	• le jeudi 11 avril 2024	• de 15h00 à 17h00

- par voie électronique en adressant un courriel à l'adresse suivante :
pref-enquetes-consultations-publiques@vosges.gouv.fr

Dans ce cas, les messages seront imprimés et annexés au registre d'enquête de la mairie de Vrécourt, siège l'enquête, par les soins du commissaire enquêteur et seront accessibles sur le site internet de la préfecture de manière anonymisée.

Dès leur réception, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Vosges (bureau de l'environnement et site internet), dans les mairies de Tollaincourt, Rozières-sur-Mouzon, Blevaincourt, Robécourt, Vrécourt, Sartes, Pompierre, Circourt-sur-Mouzon, et Rebeuville.

Au terme de l'enquête publique, la préfète des Vosges statuera sur la décision d'approbation du Plan de Prévention des Risques Naturels « inondations », éventuellement modifié, par arrêté préfectoral.